



Réseau
pour le dialogue entre
science et politique

future

science & politique

Compte rendu de la session d'hiver 2023

Madame, Monsieur,

La session d'hiver a marqué le début de la nouvelle législature pour la période 2023-2027. Les deux Chambres, dans leurs nouvelles compositions, ont mené des débats intenses autour du budget de la Confédération pour l'année 2024 et de la planification financière pour les années à venir. A quelques exceptions près, le Parlement a soutenu les coupes transversales de 2 % annoncées par le Conseil fédéral dans le budget. La situation financière difficile de la Confédération a pesé sur les débats et elle aura également certainement des répercussions sur les discussions relatives au Message FRI 2025-2028. Mais une lueur d'espoir pointe à l'horizon, avec la possible réassociation de la Suisse au programme-cadre de l'Union européenne pour la recherche et l'innovation « Horizon Europe ».

Je vous souhaite une bonne lecture et de belles fêtes de fin d'année.

Petra Studer, petra.studer@netzwerk-future.ch

DÉCISIONS DU PARLEMENT

La participation à Horizon Europe pourrait s'ouvrir prochainement

Il y a du mouvement dans le dossier européen ! Le 15 décembre 2023, le Conseil fédéral a adopté un projet de mandat de négociations avec l'Union européenne (UE) et un rapport sur les entretiens exploratoires. Avec le projet de mandat, il pose les jalons de négociations visant à stabiliser et à développer les relations bilatérales.

Le Conseil fédéral et la Commission européenne (CE) ont consigné les résultats des entretiens exploratoires dans un document technique, le « common understanding ». Ce document présente les zones d'atterrissage communes pour les différents

domaines du paquet de négociation. L'objectif déclaré du Conseil fédéral d'obtenir une association aussi rapide que possible aux programmes-cadres de l'UE pour la formation, la recherche et l'innovation y est clairement présenté. Depuis la fin des entretiens exploratoires, des discussions techniques sont en cours afin de créer un cadre juridique pour l'association au programme de recherche et d'innovation de l'UE Horizon Europe. Les négociations officielles d'association ne peuvent toutefois démarrer que parallèlement aux négociations sur l'ensemble des Accords bilatéraux III.

Grâce à une disposition transitoire, les chercheuses et chercheurs en Suisse pourraient être en mesure de participer aux appels d'offres du Conseil européen de la recherche (CER) dès 2024. La CE n'accordera toutefois à la Suisse une éligibilité que si une association à Horizon Europe est en vue. La possibilité pour les scientifiques suisses d'obtenir une bourse du CER dépend donc également de l'avancement des discussions autour des Accords bilatéraux III. Une participation à l'ensemble du programme est prévue dans un deuxième temps pour 2025. Celle-ci repose également sur l'avancement des négociations sur l'ensemble du paquet.

Le Conseil fédéral a mis le projet de mandat en consultation auprès des commissions de politique extérieure du Parlement (CPE) et des cantons. Les négociations pourront commencer dès que le Conseil fédéral aura définitivement approuvé le mandat et que l'UE aura également adopté un mandat de négociation correspondant.



Communiqué de presse du Conseil fédéral du 15 décembre 2023

Budget 2024 et plan financier 2025-2027 : pas de nouvelles coupes dans l'encouragement de la recherche

En raison de la situation difficile des finances fédérales, les débats autour du budget 2024 et du plan financier 2025-2027 (**23.041**) ont été intenses durant la session d'hiver. Les Chambres fédérales ont également discuté de quatre propositions dans le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation (domaine FRI). Les moyens dans ce domaine sont faiblement liés, raison pour laquelle la plupart des institutions FRI sont concernées par la coupe transversale de 2 % proposée par le Conseil fédéral. La budgétisation proposée par le Conseil fédéral pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation n'a pas été modifiée après les débats au Parlement.

Le Conseil national a rejeté trois propositions minoritaires de sa Commission des finances visant à réduire les moyens dans le domaine FRI. Ainsi, la Chambre haute a décidé par 113 voix contre 79 et 1 abstention de rejeter une proposition de transfert de fonds de 70 millions de francs du poste budgétaire des Institutions chargées d'encourager la recherche en faveur de la formation professionnelle (entreprises formatrices). La proposition visait à économiser un même montant dans le budget 2024 ainsi que dans celui des années 2025-2027 dans les sciences humaines et sociales. Le Conseil national a également clairement rejeté deux autres propositions de réduction des moyens financiers destinés à la mobilité internationale dans la formation et aux bourses d'études pour les étudiants étrangers en Suisse. Deux propositions minoritaires issues des commissions des finances des deux Chambres demandaient une augmentation non compensée de 25 millions de francs des moyens en faveur du domaine des EPF. Après que la proposition a été retirée au Conseil des Etats lors du premier débat, la Chambre basse a rejeté une proposition de même teneur par 121 voix contre 70 et 2 abstentions.

Outre le domaine FRI, l'armée et l'agriculture font également partie des domaines de dépenses faiblement liés. Les deux Chambres n'étaient pas unanimes quant au délai pour l'augmentation des dépenses de l'armée à 1 pour cent du produit intérieur brut (PIB). La conférence de conciliation a finalement proposé de n'atteindre cet objectif de dépenses qu'en 2035, suivant ainsi la position du Conseil national. En outre, une augmentation d'environ 17 millions de francs a été décidée dans le domaine de l'agriculture. Dans le domaine de l'asile, les Chambres ont en revanche décidé de compenser et de réduire les dépenses de 30 millions de francs par rapport au budget du Conseil fédéral.



Procès-verbal du Conseil des Etats du 5 décembre 2023



Procès-verbal du Conseil des Etats du 7 décembre 2023



Procès-verbal du Conseil des Etats du 11 décembre 2023

Initiative « European Universities » : financement garanti pour la participation des hautes écoles suisses en 2023

Les Chambres fédérales ont décidé, dans le cadre du deuxième supplément au budget 2023 (**23.042**), de financer la participation à l'initiative « Universités européennes » (IUE) pour l'année en cours. Le crédit supplémentaire de 3,5 millions de francs et un crédit additionnel de 2,4 millions de francs assurent le financement pour les participations des hautes écoles suisses à l'IUE en 2023.

Ce n'est que depuis l'année 2022, que les hautes écoles suisses peuvent participer aux appels à projets de l'IUE. C'est pourquoi le budget 2023 ne prévoyait pas de moyens pour le financement de la participation des universités sélectionnées. L'IUE permet aux hautes écoles suisses de mieux s'intégrer dans l'espace européen de l'enseignement supérieur. Ceci est particulièrement important dans le contexte actuel de la non-association de la Suisse aux programmes-cadres de l'Union européenne pour la recherche et l'innovation.



Procès-verbal du Conseil des Etats du 5 décembre 2023



Procès-verbal du Conseil national du 11 décembre 2023

Loi sur les brevets révisée pour une Suisse à la pointe de l'innovation

En tant que premier conseil, le Conseil des Etats a adopté les modifications de la loi sur les brevets (**22.978**) par 35 voix sans opposition et sans abstention. La Chambre haute a décidé de modifier le projet du Conseil fédéral et a suivi la proposition unanime de sa Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC-E). Elle demande de ne pas restreindre les possibilités de déposer un recours. Le Conseil fédéral s'est prononcé favorablement au sujet de cette adaptation.

La révision de la loi sur les brevets doit permettre d'améliorer la qualité et l'attractivité du droit suisse des brevets dans le contexte européen et international. La révision partielle renforce la position de la Suisse en tant que pôle d'innovation de pointe au niveau mondial et doit servir en premier lieu aux PME et aux start-ups

suisse ainsi qu'aux innovatrices et aux innovateurs. L'objet va passer au Conseil national.



Procès-verbal du Conseil des Etats du 21 décembre 2023

Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration : renvoi au Conseil fédéral

Le Conseil national a approuvé tacitement la décision du Conseil des Etats de renvoyer au Conseil fédéral une adaptation de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration visant à faciliter l'accès au marché du travail suisse pour les étrangères et étrangers titulaires d'un diplôme universitaire suisse (22.067). La Chambre basse a ainsi suivi la recommandation de sa Commission des institutions politiques (CIP). Le Conseil fédéral doit à présent retravailler le projet et présenter au Parlement une proposition conforme à la Constitution visant à faciliter l'accès au marché du travail suisse pour les étrangères et étrangers titulaires d'un diplôme universitaire suisse.

Cet objet se repose sur une motion adoptée en 2017. La modification de la loi proposée par la Confédération vise à lutter contre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée actuelle dans diverses branches.



Procès-verbal du Conseil des Etats du 19 décembre 2023

LES PARLEMENTAIRES ONT EN OUTRE ...



...adopté, au Conseil des Etats, l'initiative parlementaire « Rapport de planification concernant la collaboration avec l'UE dans les domaines autres que l'accès au marché » (20.496) par 25 voix contre 18 et 1 abstention. L'intervention demande que la loi sur le Parlement soit complétée de manière à ce que le Conseil fédéral présente à l'Assemblée fédérale un rapport de planification concernant la future coopération de la Suisse avec les programmes et les agences de l'Union européenne. L'implication du Parlement dans les thèmes de politique européenne devrait ainsi être

renforcée. Avec la décision de la Chambre haute, la modification de la loi est arrêtée.

➤ ...rejeté, au Conseil des Etats, le postulat « Comment répondre au besoin en soignants spécialisés dans le domaine pédiatrique Santé de l'enfant, de l'adolescent et de la famille ? » (**23.4170**) par 20 voix contre 23. Avec ce postulat, le Conseil fédéral aurait dû examiner comment couvrir le besoin en personnel soignant spécifiquement formé dans le domaine de la pédiatrie. Afin de lutter contre la pénurie de personnel qualifié dans le domaine des soins pédiatriques, la Confédération et les cantons devraient chercher des solutions pour des formations spécifiques. L'objet est ainsi liquidé.

➤ ...rejeté, au Conseil des Etats, la motion « Adapter la participation de la Confédération à la prévoyance professionnelle de ses salariés à celle des entreprises du secteur privé » (**22.3959**) ainsi que la motion « Limiter les prestations de la caisse de pension pour les employés de la Confédération » (**22.3960**) par 31 voix contre 10 et 2 abstentions. Après que la Chambre basse s'est prononcée en faveur de l'adoption des motions, la Chambre haute a suivi la proposition du Conseil fédéral de les rejeter. Les contributions de la Confédération à la prévoyance professionnelle pourront ainsi être maintenues. Dans le cadre de la pénurie actuelle de personnel qualifié, la Confédération reste compétitive et attractive. Ces objets sont liquidés.

OBJETS AUXQUELS LE CONSEIL FÉDÉRAL A RÉPONDU

➤ Nouveaux pôles de recherche nationaux dans le domaine du climat, de l'énergie et de la biodiversité

Motion (23.4297) de la conseillère nationale Meret Schneider (PES).

Déposée le 29 septembre 2023.

Le Conseil fédéral a répondu le 22 novembre 2023.

➤ La Confédération est-elle disposée à négocier avec les cantons des financements additionnels temporaires (2025-2028) pour

le domaine FRI étant donné l'insuffisance des financements fédéraux?

Interpellation (23.4080) de la conseillère nationale Patricia von Falkenstein (PLR).

Déposée le 27 septembre 2023.

Le Conseil fédéral a répondu le 22 novembre 2023.



Initiative «Universités européennes». Quelle solution pour 2024?

Interpellation (23.4064) de la conseillère nationale Simone de Montmollin (PLR).

Déposée le 26 septembre 2023.

Le Conseil fédéral a répondu le 22 novembre 2023.



Augmentation des places d'études en médecine humaine. Où en est-on?

Interpellation (23.4061) de la conseillère nationale Simone de Montmollin (PLR).

Déposée le 26 septembre 2023.

Le Conseil fédéral a répondu le 29 novembre 2023.



Fusion des établissements de recherche du domaine des EPF en une seule entité juridique

Question (23.7654) du conseiller national Christian Wasserfallen (PLR).

Déposée le 19 septembre 2023.

Le Conseil fédéral a répondu le 25 novembre 2023.



Faire en sorte que les réfugiés et les immigrants arrivés tardivement en Suisse puissent devenir enseignants

Interpellation (23.3992) de la conseillère nationale Katharina Prelicz-Huber (PES).

Déposée le 13 septembre 2023.

Le Conseil fédéral a répondu le 15 novembre 2023.

NOUVEAUX OBJETS DÉPOSÉS



Promouvoir l'innovation dans le domaine alimentaire au moyen de projets pilotes

Motion (23.4369) du conseiller national Andreas Meier (Centre)

Déposée le 11 décembre 2023.



La Suisse est-elle favorable à la protection de la propriété intellectuelle ?

Question (23.1062) de la conseillère nationale Patricia von Falkenstein (PLR)

Déposée le 20 décembre 2023.



Le problème de la relève des médecins en Suisse : un sujet d'actualité.

Interpellation (23.4399) du conseiller national Benjamin Roduit (Centre)

Déposée le 20 décembre 2023.



Innovation et industrialisation dans le domaine des technologies émergentes

Interpellation (23.4419) de la conseillère nationale Isabelle Chappuis
(Centre)
Déposée le 20 décembre 2023.

Reproduction des articles autorisée avec l'indication de la source.

CONTACT

Réseau FUTURE
Münstergasse 64/66, 3011 Berne
Tel. 031 351 88 46
info@netzwerk-future.ch
www.reseau-future.ch

Le Réseau FUTURE réunit des partenaires académiques, scientifiques et politiques pour accroître le soutien au domaine Formation, Recherche et Innovation (FRI) ainsi que pour stimuler le dialogue entre politique et science.

22 décembre 2023
